

**ARRETE TEMPORAIRE  
PORTANT INTERDICTION  
DE STATIONNEMENT  
Parking rue des Ecoles**

Le Maire de la Commune de **VILLAZ**

**VU** le code des collectivités territoriales art. L 2212.1, L 2212.2 et L 2213.1

**VU** le code de la route et les textes l'ayant complété,

**VU** l'article L 131.3 du code de la Voirie Routière,

**VU** le code de la Route 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> parties et, notamment son art. R 411.8 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes, autoroutes, modifié,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, pour permettre le déroulement de la cérémonie de la première pierre pour la construction de la crèche et des 30 logements rue des écoles, de réglementer le stationnement de tous les véhicules afin de garantir la sécurité des usagers sur le territoire de la commune de VILLAZ,

**SUR LA PROPOSITION** de Monsieur le Maire de VILLAZ,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

Le stationnement sera interdit sur l'ensemble de la rangée de places au droit du futur bâtiment crèche, le **jeudi 25 juillet de 7h à 16h**, sur le parking au numéro 160 de la rue des écoles.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation temporaire et réglementaire sera mise en place, maintenue en bon état lors de la manifestation puis enlevée par la Commune ou par l'entreprise BARRACHIN BTP.

**ARTICLE 3 :**

**Tout stationnement dans le périmètre réservé sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).**

**ARTICLE 4 :**

Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place de la signalisation correspondant à ces mesures accompagnées par un affichage en Mairie de Villaz.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois à compter de sa notification

**ARTICLE 6 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Haute-Savoie,
- Monsieur le Président du Conseil Général de Haute Savoie
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de Brigade d'Annecy le Vieux
- SDIS Nâves Parmelan
- SDIS
- Entreprise BARRACHIN BTP

Fait et Arrêté à VILLAZ, le 22/07/2024

Le Maire,

Christian MARTINOD

